GMA_Tuto_Gestion des accès



Gerer Mes Affaires f 📼 in

La gestion des droits d'accès dans GererMesAffaires est accessible aux Propriétaires et aux Assistants (ou Gestionnaires) administrateurs. Ils sont les seuls à pouvoir fermer l'accès d'une personne sur un coffre.



GMA – Gestion des accès

Légende

- Seuls les Administrateurs (Propriétaires, Assistants, Gestionnaires) d'un coffre ont le droit de gérer les accès. La liste des personnes ayant accès au coffre est accessible depuis la configuration du coffre, « Suivi des accès et des invitations »
- La liste affiche toutes les personnes ayant un accès (passé, présent ou futur) sur le coffre. Les informations principales sont visibles dans ce tableau : Date d'invitation et de fermeture d'accès, accès (rôle), statut..
- Chaque personne dispose d'un dossier individuel permettant de gérer ses accès. Cliquez sur le nom pour accéder à son dossier.

NB : Les rôles Gestionnaire et Collaborateur du portail Entreprise sont les équivalents respectifs des rôles Assistant et Invité



Gérez les accès à votre coffre depuis la liste « Suivi des accès et des invitations »

1

GMA – Gestion des accès



Légende

- 1. Sélectionnez les personnes grâce à la case à cocher.
- 2. Ouvrez le menu en cliquant sur les 3 petits points en haut à droite
- Vous pouvez envoyer des relances d'invitations aux personnes dont le statut n'est pas encore « acceptée ».
- 4. Fermez les accès des personnes depuis cette liste. Lorsque vous fermez l'accès d'une ou plusieurs personnes, choisissez de les archiver ou non. En les archivant, les personnes seront cachées dans la liste.
- 5. Affichez les personnes dont l'accès a été fermé grâce au menu.

Gestion d'un accès propriétaire

Un propriétaire peut à tout moment fermer l'accès d'un administrateur non propriétaire et son propre accès (à condition qu'un autre accès propriétaire existe).

Pour fermer l'accès d'un autre propriétaire, cela n'est possible qu'avec l'accord de celui-ci.



GMA – Gestion des accès

Légende

- 1. Depuis la liste des accès, cliquez sur le nom du propriétaire à qui vous souhaitez demander la fermeture de l'accès
- 2. Dans le dossier individuel du propriétaire, onglet « Gérer les accès »
- Cliquez sur « Demande de fermeture d'accès ». Cette action envoie un mail au propriétaire concerné pour lui expliquer qu'il a le choix entre accepter (donc fermer son accès) et refuser (donc conserver son accès).
- 4. En se connectant depuis le mail, la fenêtre de choix s'affiche sur l'écran du propriétaire

NB : En cas de non action de sa part, son accès sera fermé au terme du délai réglementaire (3 mois).